

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE :*  
*OBJET :*

*5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS  
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO RELATIVE A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR  
LES TROIS OPERATIONS D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DES PROJETS DE  
RENOUVELLEMENT URBAIN DE BRUNOY, D'EPINAY-SOUS-SENART, ET DE  
MONTGERON/VIGNEUX-SUR-SEINE*

- Total :** 56 L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le sept décembre, s'est assemblé à l'Espace René Fallet - 29 bis avenue Jean Jaurès à CROSNE (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents :** 36 Eric ADAM ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI
- Représentés :** 15 Damien ALLOUCH représenté par Thomas CHAZAL ; Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET représenté par Céline CIEPLINSKI ; Thierry BATTISTI représenté par Faten HIDRI ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER ; Bruno GALLIER représenté par François DUROVRAY ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Gilles CARBONNET ; Colette KOEBERLE représentée par Fouad SARI ; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Klerwi LANDRAU représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Valérie RAGOT représentée par Mickaël DAMIATI ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Valérie DOLLFUS
- Absents :** 5 Gabin ABENA ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT--AIGNAN ; Constant LEKIBY

2023-094

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Faten BENAHMED

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

05 JAN. 2024  
05 JAN. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

DELIBERATION

2023-094	DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO RELATIVE A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LES TROIS OPERATIONS D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BRUNOY, D'EPINAY-SOUS-SENART, ET DE MONTGERON / VIGNEUX-SUR-SEINE
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code de l'urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article R.300-9 du code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire doit désigner les membres qui siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) relative à la concession d'aménagement pour les trois opérations d'aménagement dans le cadre des projets de renouvellement urbain de Brunoy, d'Épinay-sous-Senart, et de Montgeron / Vigneux-sur-Seine,

**CONSIDERANT** que la CAO a notamment pour mission d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre de la consultation de la concession d'aménagement,

**CONSIDERANT** que les modalités d'élection pour désigner les membres de cette Commission sont les mêmes que celles de la CAO permanente de la Communauté d'Agglomération, conformément au 6° du II de l'article R.300-11-3 du code de l'urbanisme,

**CONSIDERANT** que la CAO est composée du Président ou de son représentant, qui préside, et de cinq membres du Conseil Communautaire élus en son sein. Il est également procédé à l'élection de suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires,

**CONSIDERANT** que l'élection a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel,

**CONSIDERANT** que peuvent également assister aux réunions de la Commission, avec voix consultative :

- Un ou plusieurs membres du service compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution de la concession,
- Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- Du comptable public et d'un représentant en charge du service de la concurrence, lorsqu'ils y sont invités,

**CONSIDERANT** la liste unique déposée pour ce scrutin et comprenant les candidats suivants :

- Titulaire 1 : M. Bruno GALLIER
- Titulaire 2 : M. Christian FERRIER
- Titulaire 3 : M. Damien ALLOUCH
- Titulaire 4 : M. Thomas CHAZAL
- Titulaire 5 : M. François GUIGNARD

- Suppléant 1 : Éric ADAM
- Suppléante 2 : Sylvie CARILLON
- Suppléant 3 : Constant LEKIBY
- Suppléant 4 : Joel GRUERE
- Suppléante 5 : Céline CIÉPLINSKI

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Politique de la ville et renouvellement urbain, prévention spécialisée, santé et prévention de la délinquance entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes désignations.

**Article 2 : PROCLAME** les conseillers communautaires suivants membres titulaires et suppléants de la CAO relative à la concession d'aménagement des 3 opérations de renouvellement urbain de Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Montgeron/Vigneux-sur-Seine.

- Titulaire 1 : M. Bruno GALLIER
- Titulaire 2 : M. Christian FERRIER
- Titulaire 3 : M. Damien ALLOUCH
- Titulaire 4 : M. Thomas CHAZAL
- Titulaire 5 : M. François GUIGNARD

- Suppléant 1 : Éric ADAM
- Suppléante 2 : Sylvie CARILLON
- Suppléant 3 : Constant LEKIBY
- Suppléant 4 : Joel GRUERE
- Suppléante 5 : Céline CIÉPLINSKI

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,



François DUROVRAY

Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine

Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Désignation des membres de la CAO relative à la concession d'aménagement pour les trois opérations d'aménagement dans le cadre des projets de renouvellement urbain de Brunoy, d'Epinais-sous-Sénart et de Montgeron/Vigneux-sur-Seine

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/01/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/01/2024

---

**Numéro de l'acte :** DCC2023-094 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20231214-DCC2023-094-DE

---

**Date de décision :** 14/12/2023

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Désignation de représentants